

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 29 Mars 2021 à 18 H. 30

Convoquée le 18 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 14

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe

M. WEINBERG J. Adjoint

M. AQUILINA D. Adjoint

M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint

Mme BASSO M.

Mme LE BRETON A.

Mme LEGENDRE M.

Mme SCHONG E.

Mme TEXIER I.

M. BRUNOT S.

M. EEKEN B.

M. JACQUES D.

M SCHMESSER D.

Secrétaire de Séance : M. EEKEN a été élu secrétaire de séance.

SEANCE EN HUIS CLOS

M. Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le fait que cette séance se déroule en huis clos compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la proposition de M. le Maire.

Puis M. le Maire faisant savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION MARCHÉ A BON DE COMMANDE

M. AQUILINA précise que ce marché a pour objectif de simplifier les commandes de travaux de voirie, permet de ne plus consulter, à chaque opération, des entreprises.

Toutefois il est à noter que chaque commande est suivie par un maître d'œuvre.

Puis, M. AQUILINA fait savoir que lors de la commission d'appel d'offre du 8 février dernier, il a été examiné les offres de 3 entreprises, à savoir :

Entreprises	Témoin 1 H.T.
WH TRAVAUX PUBLICS Ste Marie aux Chênes	79 570.58 €
MULLER TP Rosselange	75 124.88 €
STRADEST Hauconcourt	71 304.98 €

La commission propose de retenir l'entreprise STRADEST, la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de retenir la proposition de la commission d'appel d'offre
- autorise le Maire à signer le marché et les avenants éventuels à intervenir.

CONVENTION DE CONCESSION DE FOURRIERE AUTOMOBILE

M. DROUILLEAUX fait savoir à l'assemblée qu'il y a lieu de signer une convention de concession de la fourrière municipale automobile avec les Ets GENTILE et FILS d'Hagondange.

Ce contrat a pour objet de confier toutes les opérations d'enlèvement, de transport, de gardiennage et de destruction de véhicules terrestres sur demande des autorités de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention à intervenir.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2020

M. WAGNER présente le document établi par M. DELON trésorier de la commune.

Ce document budgétaire se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 212 379.05 €
Recettes	2 269 189.44 €
Excédent	1 056 810.39 €

Section d'investissement

Dépenses	1 210 332.51 €
Recettes	972 748.37 €
Déficit	237 584.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote et arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.
- approuve le compte de gestion 2020 de la commune, dressé par M. DELON, trésorier de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

M. WEINBERG présente le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. WAGNER, Maire

M. WEINBERG fait savoir que ce document est identique au compte de gestion 2020 établi par M. le Trésorier.

M. WAGNER ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le compte administratif 2020.

M. WAGNER réintègre la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter, un montant de 237 584.04 € au compte 1068 "Excédent de Fonctionnement Capitalisé" pour financer les dépenses reportées de 2020, et d'autre part au compte 002 "excédent antérieur reporté" la somme de 819 226.35 €.

FIXATION DU TAUX DES TAXES

M. le Maire fait savoir que la taxe d'habitation est amenée à disparaître complètement et que l'état doit compenser cette perte aux communes.

Cette compensation se fera par le biais du transfert de la part départementale de la taxe foncière en faveur des communes.

Par conséquent, le taux de la taxe foncière 2021 est fixé à 20.46 % (taux communal de 2020 : 6.20 % + taux départemental 2020 : 14.26 %)

Ce nouveau mode de répartition n'a aucune incidence sur les contribuables.

La Taxe foncière sur non bâti reste quant à elle fixée à 62.08 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux des taxes 2021, comme suit :

Taxe Foncière bâti	20.46 %
Taxe Foncière non bâti	62,08 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

M. le Maire commente le document budgétaire qui a été étudié en détail lors de la commission des finances du 22 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 3 281 948.35 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 135 581.04 €.

SUBVENTION CCAS 2021

M. WEINBERG fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune demande une subvention de 16 000 €, afin d'équilibrer son budget et de répondre aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder la subvention de 16 000 €.

AMENAGEMENT CIMETIERE

Demande de subvention DETR

Le Maire présente le dossier concernant l'aménagement du cimetière et précise que celui-ci pourrait être subventionné dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le coût des travaux est fixé à 228 070 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le projet
- sollicite une subvention à hauteur de 25 % du reste à charge de la commune, dans le cadre de la DETR.

Demande de subvention AMBITION MOSELLE

Puis M. le Maire précise que ce dossier pourrait être subventionné dans le cadre du programme AMBITION MOSELLE 2020 - 2025.

Le coût des travaux est fixé à 228 070 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Adopte le projet
-Sollicite une subvention à hauteur de 25 % du reste à charge de la commune, dans le cadre du dispositif AMBITION MOSELLE 2020-2025 auprès du Conseil Départemental.

**PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SEML « EUROMOSELLE
DEVELOPPEMENT » (EMD) EN SPL
APPROBATION DU PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION DANS LA
SOCIETE MODALITES DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN
DE LA FUTURE SPL EMD**

Vu le rapport présenté par Mme JACOBY,

Vu les statuts de la Société « Euro Moselle Développement » dans leur version en vigueur,

VU le projet des statuts modifiés de la Société EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT » en SPL approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société EMD par résolution en date du 23 février 2021,

VU les compétences de la commune en matière d'aménagement et de développement économique,

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 1531-1, L 1521-1 et suivants,

VU les dispositions de l'article 1042-II du code général des impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la prise de participation de la commune d'Hauconcourt au capital de la Société EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT (EMD) sous condition de son évolution statutaire sous le statut de la Société Publique Locale après constatation de la réalisation de la réduction de son capital social permettant la sortie des actionnaires autres que des collectivités locales.

- approuve l'acquisition de 60 actions de la Société EMD, d'un euro de valeur nominale chacune à la Communauté de Communes Rives de Moselle, cédante au prix de 4.63 € l'action soit un montant de 277.80 euros avec effet à la date du Conseil d'administration de la Société constatant son évolution statutaire en SPL.

Tous les frais résultants du transfert d'actions seront à la charge de la commune cessionnaire. A ce titre, il fait référence au visa de l'article 1042-II du Code général des impôts aux termes duquel une cession d'actions entre collectivités ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte.

- dit que la dépense sera imputée au budget communal.

- désigne M. WAGNER en qualité de représentant de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités minoritaires visée à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales et de l'autoriser à accepter toutes fonctions en lien avec ce mandat et plus particulièrement les fonctions d'administrateur qui pourraient lui être attribuées.

- désigne M. WAGNER en qualité de représentant de la Commune au sein des assemblées générales des actionnaires de la SPL EMD ainsi que M. WEINBERG en qualité de suppléant en cas d'empêchement ;
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter cette délibération et notamment la notifier à la CCRM et à la Sté EMD.

AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE DE COORDINATION DE POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

M. WEINBERG fait savoir que la Commune de SAULNY a décidé de quitter au 1^{er} janvier 2020, le dispositif intercommunal de police municipale, mis en place par la convention intercommunale de coordination de police municipale avec les forces de sécurité de l'Etat signée le 28 avril 2019.

Considérant qu'il est nécessaire d'acter le départ de la commune de SAULNY du dispositif intercommunal de police municipale par un avenant à ladite convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention intercommunale de coordination de police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

DIVERS

Motion de soutien au Maire de MARIEULLES

M. WEINBERG propose à l'assemblée d'adopter la motion suivante :

Le Conseil Municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de la commune de MARIEULLES. Son véhicule personnel, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par l'un de ses administrés.

A travers cette motion, le Conseil Municipal entend démontrer son indéfectible soutien au Maire de Marieulles.

Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus qui en sont profondément choqués.

INFORMATIONS

Conseil D'Ecole

Mme JACOBY fait un bref compte rendu du dernier conseil d'école.

A noter que le projet « classe Mer » prévu cette année a été abandonné du fait de la pandémie.

Une baisse des effectifs est attendue à la rentrée scolaire 2021/2022.

La Gendarmerie a verbalisé un véhicule en raison d'un mauvais stationnement près de l'école.

M. le Maire a étendu son arrêté municipal concernant le stationnement des véhicules devant l'école jusqu'au 18 rue des Prés inclus.

Syndicat du Collège

Mme JACOBY fait également le compte rendu de cette réunion.

Le collège compte 805 élèves dont 30 d'Hauconcourt.

La participation de la commune s'élève à la somme de 660.05 €.

Assistantes Maternelles

Mme JACOBY fait savoir que 5 assistantes maternelles sont installées sur la commune pour une capacité totale de 18 enfants.

Lièvres de Pâques

Ce vendredi 2 avril, deux lièvres de Pâques se rendront chez les enfants de la commune, nés entre 2010 et 2020, pour leur apporter quelques douceurs.

Le conseil tient à féliciter et remercier Jérôme pour les décorations de Pâques installées à l'entrée du village.

Vaccination

Mme JACOBY fait savoir qu'avec l'aide de la Préfecture un créneau horaire pour la vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus a été attribué à la commune.

Le secrétariat de mairie s'est chargé de contacter les 75 personnes concernées.

47 avaient déjà reçu une première injection, 10 ne souhaitaient pas se faire vacciner et 5 ne pouvaient pas.

C'est ainsi que 13 hauconcourtais et hauconcourtaises ont bénéficié le 26 mars d'une première injection à l'hôpital Claude Bernard (deuxième injection prévue le 23 avril).

La commune a mis un bus à leur disposition et ils ont été accompagnés par Mme JACOBY Anne Marie Adjointe au Maire et Mme MEHNEN Gisèle, Employée Communale.

Hôpital Claude Bernard

Mme JACOBY présente un power point reprenant le projet de construction de l'Hôpital Claude Bernard à Maizières les Metz.

Signalisation routière

M. AQUILINA fait savoir qu'un panneau « cédez le passage » a été installé Grand'rue à l'intersection avec la Rue du Parc.

CCAS

M. WEINBERG fait savoir que le CCAS a décidé d'annuler la collation prévue le 27 mai prochain, et qu'il étudie une action de remplacement.

CEJ

M. WEINBERG fait savoir que Mme BRENNER Pascaline a pris ses fonctions de Directrice du CEJ. Dès que les conditions sanitaires le permettront, une réunion de la commission CEJ sera organisée pour la présentation officielle de Mme BRENNER.

M. WEINBERG fait savoir que la CAF va présenter au visioconférence les nouvelles modalités des contrats enfance jeunesse.

Salle des Fêtes

M. WAGNER fait savoir qu'un courrier a été adressé aux loueurs afin de les informer de l'impossibilité d'utiliser la salle jusqu'au 31 mars et un nouveau courrier sera adressé pour les réservations jusqu'au 30 juin.

Elections Régionales et Départementales.

M. WAGNER rappelle que ces élections auront lieu les dimanches 13 et 20 juin prochain.

M. WAGNER fait savoir que chaque membre du conseil va recevoir le planning des permanences à assurer aux bureaux de vote.

Stationnement

Le Maire fait savoir que la Brigade de Gendarmerie et la police intercommunale verbalisent dorénavant le mauvais stationnement des véhicules rue du Presbytère, près de l'école et rue de la Châtaigne.

Etat de la Rue du Canal.

M. WAGNER fait savoir que plusieurs sociétés de la zone se plaignent de l'état de la voirie. Les enrobés avaient été faits il y a environ 25 ans.

Chemin de Talange

Les agents ont nettoyé les abords de cette voie et le lit du ruisseau « Le Billeron ».

Gens du Voyage

Lors de la dernière venue des gens du voyage sur le parking de la salle des fêtes, une de leurs caravanes a pris feu.

Actuellement ils se sont installés à Ennery et 5 enfants sont scolarisés à l'école du Parc jusqu'aux vacances de printemps.

Covid 19

Les arrêtés préfectoraux relatifs au port du masque et à la fermeture des commerces de plus de 10 000 m² ont été prorogés jusqu'au 11 avril prochain.

Vols

Plusieurs vols ont été commis dernièrement sur la commune (vol de pots de fleurs rue du Presbytère et impasse de la Barrière) dans les différentes enseignes dont piscine Blue Way, Magasin de meubles, Menuiseries.

Grand Frais et Marie Blachère

Des recours contre la CDAC ont été déposés par Auchan et Super U.

Ces derniers ont été examinés par la CNAC qui a rendu un avis défavorable à l'implantation des Enseignes Grand Frais et Marie Blachère.

Leclerc Drive

La CDAC s'est prononcée favorablement au projet d'extension du nombre de pistes présentée par le LECLERC DRIVE.

Crues de la Moselle

M. WAGNER rappelle que des crues de la Moselle ont eu lieu les 30, 31 janvier, 5 et 6 février dernier.

Séance Levée à 20 H. 20